



AUTORISATION DE VOIRIE

- pour entrepôt de matériaux sur la voie publique
 pour stationnement exceptionnel de poids lourd
 pour création d'un accès sur la voie publique

RM/AB/LD/ABI

Vu la pétition de : **EURL CTP**
 206 Zi Valdonne
 13124 Peypin
 06 76 17 89 31 (M. GASQUET Thomas)
Ctp.gasquet@gmail.com

En date du 02/09/2022, tendant à autoriser la mise en place provisoire de matériaux et conformément au plan et à la notice joint à la demande, sis **1035 Rue Joachim du Bellay, 13320 Bouc-Bel-Air.**

DETAIL DES TRAVAUX

- ENTREPOT MATERIAUX SUR TROTTOIR AU DROIT DE LA PROPRIETE

LIEUX

- 1035 RUE JOACHIM DU BELLAY, 13320 BOUC BEL AIR

Début de l'intervention : A partir du lundi 12 septembre 2022

Durée probable : 2 mois

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 2 septembre 2022



Richard MALLIÉ,
Maire

